

CONJONCTION

TIRAGE SPÉCIAL

DU No. 62

A L'OCCASION DU JUBILÉ DU DOCTEUR

JEAN PRICE-MARS

14 OCTOBRE 1956



MEDIA-IFH PORT-AU-PRINCE



1034217

HOMMAGE DE

L'INSTITUT FRANÇAIS D'HAÏTI

CONJONCTION

TIRAGE SPÉCIAL

DU No. 62

A L'OCCASION DU JUBILÉ DU DOCTEUR

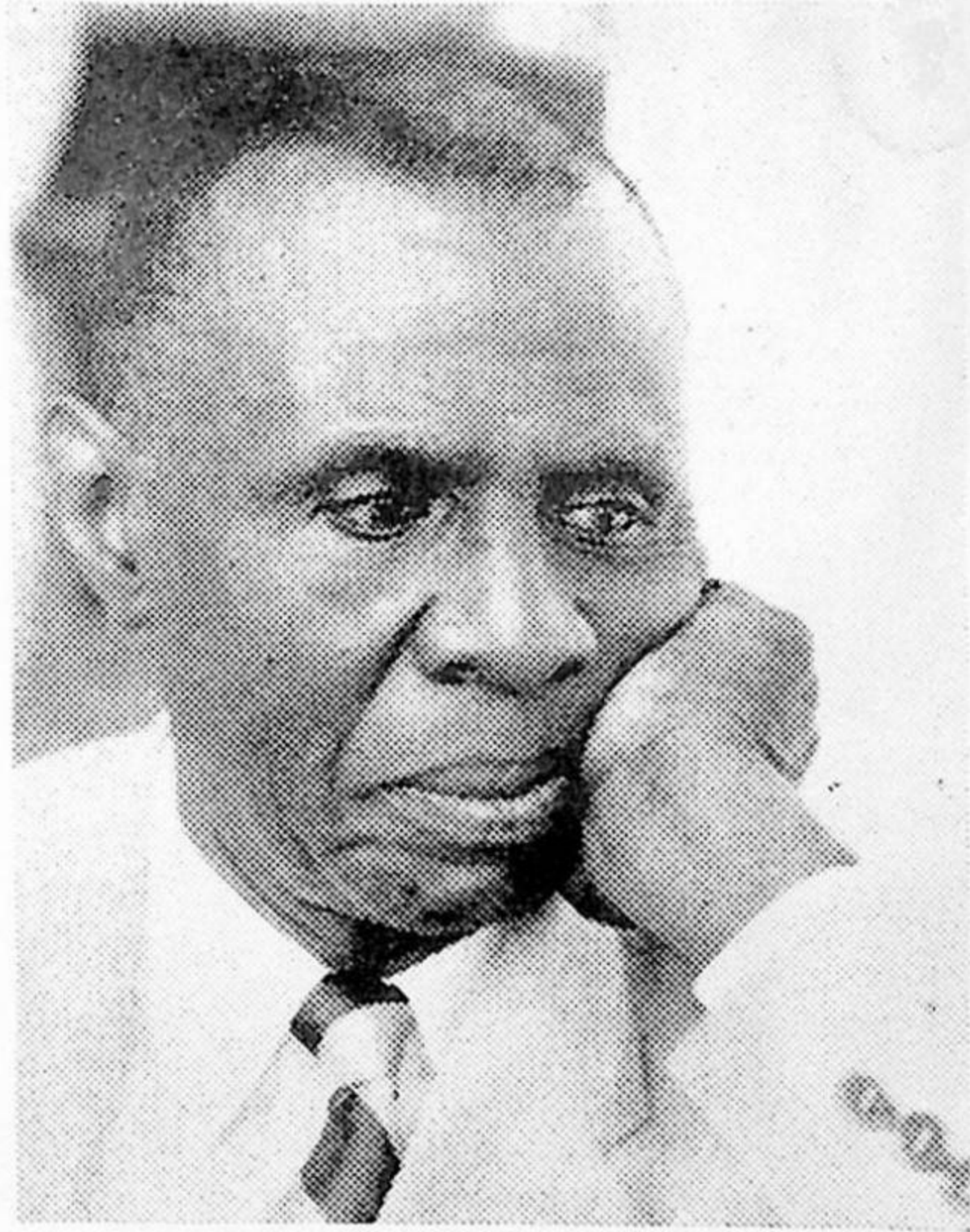
JEAN PRICE-MARS

14 OCTOBRE 1956



HOMMAGE DE

L'INSTITUT FRANÇAIS D'HAÏTI



DR. JEAN PRICE-MARS

LA POSITION D'HAÏTI ET DE LA CULTURE FRANÇAISE EN AMÉRIQUE

*par le Dr. Jean PRICE MARS
Recteur de l'Université d'Haïti*

Communication faite le 26 Avril 1956 à la table
ronde organisée par le Département des Affaires
culturelles de l'Union Panaméricaine, à San Juan
de Puerto-Rico.

Messieurs,

Le 29 Décembre 1935 arrivait à Port-au-Prince la Délégation extraordinaire envoyée par le Gouvernement français dans les eaux des Caraïbes pour célébrer le tri-centenaire du rattachement des Antilles et de la Guyane à la France. Cette Délégation placée sous la double présidence de M. Albert Sarraut et de M. Henry Béranger, tous deux Ambassadeurs de France et Sénateurs de la République, était, en outre, composée des plus hautes personnalités de la politique, de l'Armée, du commerce, de l'industrie, des Arts, des Lettres et de la Science. Elle était significative de l'importance que la France entendait donner à sa représentation en cette haute solennité qui marquait l'un des plus glorieux épisodes de son expansion dans le nouveau monde. Elle marquait l'apogée d'une politique de prestige et de grandeur dont la France s'enorgueillissait parce qu'elle portait témoignage de la vitalité de sa culture en Amérique. Est-ce pourquoi, sans doute, cette Délégation après avoir participé aux belles festivités qui exaltèrent le génie français à la Martinique, à la Guadeloupe, à la Guyane et dans les autres possessions françaises en Amérique, s'arrêta à Port-au-Prince, sur invitation du Gouvernement haïtien comme pour témoigner qu'en dehors de toute obédience politique, la France pouvait être encore fière du rayonnement de sa culture sur une terre qui fut autrefois française et qui a gardé par delà 131 ans de séparation et d'affranchissement politique l'ineffaçable empreinte du génie français. Et ce fut également à quoi obéissait le Sénateur Béranger lorsque, dans un magnifique discours prononcé au cours des réceptions organisées à Port-au-Prince en l'honneur de la Délégation, il prononça les retentissantes paroles que voici :

« Haïti est le phare avancé de la latinité en Amérique » !

Je m'excuse de rappeler ce grandiose hommage rendu à ma patrie devant une assistance composée des représentants qualifiés de nations ibéro-américaines dont chacun de vous, Messieurs, pourrait revendiquer le même honneur pour son propre pays. Mais j'ai voulu expliquer pourquoi ma place parmi vous peut trouver sa justification dans la position qu'occupe Haïti par rapport à la culture française en Amérique.

Nous sommes, en effet, le seul Etat indépendant parmi les vingt et une Républiques de cet hémisphère dont la langue officielle, les institutions politiques, sociales et culturelles se réclament directement de la France. Nous sommes, par conséquent, de ce côté-ci de l'Atlantique, les héritiers des traditions et de la civilisation d'un grand peuple qui figure dans le calendrier mondial comme l'une des cinq ou six grandes puissances parmi les plus grandes de la terre habitable, moins par l'étendue de son territoire et par le nombre de ses habitants que par la splendeur de ses institutions, la gloire d'un long passé historique et le dynamisme d'une culture rayonnante et multi-séculaire. Nous nous croyons redevables envers la France, envers vous et envers le monde de notre gestion de ce patrimoine spirituel. C'est à quoi je me permets de vous convier en un bref exposé de notre position.

Ce fut, c'est encore un singulier destin que celui du peuple haïtien d'avoir été chargé par l'Histoire d'une si lourde responsabilité. Au bénéfice d'une meilleure compréhension de ce prodigieux événement, il n'est pas inopportun que je vous en rappelle le processus à grands traits.

Il vous souvient, n'est-il pas vrai, que Saint-Domingue naquit au 16ème siècle de la conjonction des aventuriers français et anglais qui dans le bassin des Caraïbes, disputaient aux Espagnols la primauté du trafic parmi les îles et le continent découverts par Christophe Colomb.

Il vous souvient également que pour exploiter les établissements agricoles et industriels fondés aussi bien dans les îles que sur la terre ferme, Français et Anglais eurent recours à la traite des noirs recrutés sur les côtes occidentales de l'Afrique, l'autochtone améro-indien s'étant révélé impropre à la rudesse du travail servile. Ainsi entre le 16ème, le 17ème et le 18ème siècle, des millions d'Africains furent déversés dans le nouveau monde parce que l'exploitation des terres nouvelles dans la sphère tropicale des Amériques réclamait des ouvriers robustes, endurants déjà familiarisés au climat des tropiques et engagés dans la technique — même rudimentaire — du travail agricole. Saint-Domingue dans sa partie occidentale importa des contingents annuels évalués de 30 à 35.000 noirs à la fin du 18e siècle.

Il advint que vers 1789, par delà les statistiques officielles, déficientes en leurs calculs restrictifs, il y eut plus de 600.000 esclaves contre 30.000 blancs et 25.000 affranchis. Il est bien entendu que le statut de l'esclave était moins celui d'un être humain qu'une bête de labour, étampée, nourrie, conditionnée en proportion de la force physique requise pour le travail à fournir. C'était là la plus grande préoccupation du colon. Encore que, cependant, légalement, selon le Code Noir de 1685, il fut considéré comme une personne humaine amoindrie et subalternisée à des conditions de vie élémentaire et que le maître eût l'obligation, entr'autres devoirs, de le faire baptiser dans la religion catholique, apostolique et romaine dans les huit jours de son acquisition, il n'empêche que ce fut une contrainte spirituelle qui s'ajoutait à la contrainte physique. Etant donné un tel état de choses, cette multitude de 600.000 parias constituait une agglomération d'individus inaptés apparemment à recevoir aucune empreinte culturelle. Néanmoins par un miracle dû à la plasticité de l'intelligence de ce groupement, à son exceptionnelle aptitude de réceptivité et d'assimilation, à l'incroyable persistance de ce je ne sais quoi dont est faite l'éminente dignité de la nature humaine en quelque condition que l'homme soit réduit, l'esclave nègre sut garder, inaltérée en son âme l'empreinte de ce qui fut sa culture sur la terre d'Afrique en même temps que par un phénomène magnifique d'osmose culturelle, il absorbe lentement les miettes innombrables de culture qui lui vinrent d'en haut et qui illuminèrent d'espérance la misère de son état de servitude. Au surplus, il y avait dans la constitution même de la société de Saint Domingue une hiérarchisation de valeurs qui amena de temps à autre des infiltrations de coutumes, de mœurs et d'usages dont l'ensemble de la communauté devait tirer un certain bénéfice. On rappellera fort à propos le système de classes sociales qui partageaient la colonie en trois catégories — celle des blancs, celle des affranchis ou sang-mêlés et enfin celle des esclaves. Ce système apparemment rigide était néanmoins altéré de fissures par quoi s'opérait, quelquefois, une certaine mobilité sociale, fort discrète d'ailleurs. Non seulement la classe des esclaves avait une minorité de mulâtres ou de sang-mêlés, mais la rareté de l'élément féminin de race blanche dont les origines de l'implantation humaine à Saint-Domingue étaient affligées, contraignit les blancs à choisir des concubines noires parmi les esclaves. Ce fut ainsi que naquit la classe des hommes de couleur, en partie. Par son ascendance biologique, elle devint l'intermédiaire forcé entre les blancs d'en haut et les noirs d'en bas. Quoique elle eût d'emblée le privilège, par droit de naissance, de jouir de l'affranchissement automatique qui l'éleva

au-dessus des masses noires, elle n'était pas moins tributaire de certaines affinités électives avec ces mêmes masses noires par les mêmes conditions biologiques de ses origines. Et puis, enfin la législation permettait certaines modalités d'ascension à l'affranchissement de telle sorte que, là aussi, il y eut un nombre minoritaire de noirs qui parvint à la classe des affranchis.

Et voilà, à grands traits, l'esquisse de la société de Saint-Domingue pendant plus de deux siècles et telle qu'elle était au moment où éclata la Révolution française de 1789. Comment pouvait-on appliquer la charte des Droits de l'homme dans un milieu où la grande majorité des hommes était ravalée à des conditions de bassesse animale ? Comment pouvait-on espérer abolir des privilèges là où la loi des privilèges était l'unique pivot sur lequel reposait l'économie même de la communauté ? Comment concilier la divergence des intérêts là où leur opposition était la condition du succès et de la richesse ? Il advint donc que les principes mêmes de la Révolution, — l'égalité civile, l'égalité devant la justice, l'égalité devant l'impôt, l'égalité devant les successions, la liberté ou le droit de disposer de sa personne et de ses biens sans préjudice de la personne et des biens d'autrui, la liberté de la presse, la liberté du travail — tous ces principes non seulement étaient inapplicables à Saint-Domingue mais constituaient les causes et les raisons fondamentales de sa destruction comme régime de féodalité et d'exploitation humaine. Il suffisait que les antagonismes de classe fussent envenimés par les événements qui se passaient dans la métropole, il suffisait que les blancs propriétaires tinssent à la perpétuation de leur domination et aux privilèges qui en découlaient pour que la classe intermédiaire fit alliance avec les masses et que la Révolution de 1789 s'implantât de ce côté-ci des Antilles. Et parmi les Nègres de St-Domingue surgirent aussitôt des leaders de génie, un Toussaint Louverture, un Dessalines, un Christophe, un Pétion qui amenèrent la communauté à l'indépendance. Ils se firent les initiateurs, les propagateurs, les intégrateurs des principes de liberté, d'égalité, de fraternité qu'ils inscrivirent sur le drapeau de la révolte. En vain Napoléon Bonaparte, maître de l'Europe, à l'apogée de sa gloire, envoya-t-il une flotte de 50 vaisseaux portant 21.000 hommes combattants et 21.000 marins soit un total de 42.000 hommes pour vaincre l'insurrection. En vain plaça-t-il à la tête de cette formidable armada son propre beau-frère, le Général Leclerc, secondé par quelques uns des meilleurs officiers généraux, qui s'étaient illustrés sur les champs de bataille de l'Europe, en vain, les prolétaires de St-Domingue, illuminés par le souffle de la liberté, vainquirent les soldats de la grande armée et proclamèrent l'indépendance du pays qu'ils

avaient labouré, ensemencé, humanisé. Ils substituèrent le nom d'Haïti à celui de St-Domingue tels que les autochtones appelaient cette merveilleuse terre montagneuse des Caraïbes.

Prodigieuse aventure, en vérité, que celle de ce troupeau d'esclaves tumultueusement mué en communauté autonome, obligée de se créer ex nihilo tous les organismes de gouvernement ! Car, il convient de remarquer — on insistera volontiers là dessus — que pour vaincre les forces expéditionnaires, les parias révoltés furent contraints de brûler la terre, de faire table rase de tout ce qui était vivant afin que l'adversaire ne trouvât que le néant devant lui. Ils allèrent plus loin. Ils décrétèrent la guerre sainte de race contre race en expulsant du territoire tout individu qui ne fut pas de peau brune ou foncée — sauf les prêtres et les médecins. Et ce fut en de telles conditions et sur de telles ruines qu'en 1804, Haïti fit sa tragique et solennelle apparition parmi les nations — honnie, redoutée, abhorrée par l'Europe et l'Amérique, au fait, par tous ceux qui bâtissaient leurs richesses, leur bien-être et leur prospérité sur l'exploitation de l'homme par l'homme.

Ainsi donc, isolée, exsangue, misérable, Haïti, en soutenant que tous les hommes sont l'homme s'était mise virtuellement en guerre avec une grande partie de l'humanité.

Cependant, en quelle langue avait-elle parlé au monde stupéfié ?

Le croirez-vous ? Eh bien, pour proclamer urbi et orbi le droit qu'elle s'était octroyé de la libre disposition de son propre destin, elle trouva que nul instrument n'était plus approprié à la propagation de son évangile que cette belle langue française universellement appréciée et répandue. Elle s'en servit hautainement. Ce fut donc en français qu'elle rédigea les Actes constitutifs de sa nationalité. En outre, délibérément, résolument elle adopta les mêmes institutions dont l'explosion venait de faire sauter toutes les Bastilles en 1789, et fièrement, elle claironna les principes qu'elle avait inscrits sur les drapeaux de ses armées victorieuses. Elle voulut de cette façon proclamer qu'elle était la fille aînée de la Révolution française.

Mais il s'en faudrait de beaucoup qu'une si soudaine transformation pût en un tournemain muer une société humaine en une communauté nouvelle sans aucune trace du passé. Il s'agit ici de matière vivante dont la constitution est faite autant d'éléments matériels que spirituels. On veut dire que si nous portons tous en nous les mêmes éléments biologiques sur lesquels repose l'unité de l'espèce humaine, nous ne sommes pas moins imprégnés de tendances, de volutions, d'aptitudes incluses dans quelques gènes ancestraux dont la mutuelle attraction et les mystérieuses

combinaisons détermineront notre personnalité individuelle et collective. Il advint donc que malgré l'adoption solennelle et sincère que nos pères firent des institutions françaises, il y eut dans la communauté naissante une lutte sourde entre ce qui était fondamentalement africain — mœurs, coutumes, croyances — et ce qui était d'acquisitions coloniales pendant trois siècles de servitude et d'acculturation.

De cette alchimie sociale découla une culture originale qui ne fut ni africaine, ni française mais une harmonieuse synthèse de l'une et l'autre dont l'évolution s'est poursuivie et se poursuit sous nos yeux depuis cent cinquante ans de gestation dans les Amériques. Il est nécessaire de signaler que le phénomène n'a été et n'est ordonné ni par la dictature d'un homme ni par celle d'un groupe, il n'a pas été non plus l'aboutissement d'aucune fatalité de quelque pression guerrière ou économique. Il est au suprême degré la résultante d'une démarche historique et revêt le caractère spécifique d'un fait sociologique né des contingences de l'Histoire. En ce sens, il prend la signification d'une démonstration d'anthropologie culturelle. Et ce qui augmente sa valeur démonstrative, c'est que tant au point de vue économique que culturel, nous sommes partis de zéro puisque comme on vient de l'établir, pour lutter avec succès contre un adversaire supérieurement équipé en tous genres, il fallut se cuirasser contre l'adversité imminent, adopter le slogan : « liberté ou la mort » et détruire tout l'outillage économique qui faisait la prospérité de Saint-Domingue — usines et plantations sucrières, cafétérie et cotonnerie, puisque, en outre, même après la victoire, il fallut être prêt à obéir à l'ordre farouche du commandement : « Au premier coup de canon d'alarme, les villes disparaissent et la Nation est debout ! » Mais nos pères s'enfoncèrent davantage dans le maquis de la méfiance et des représailles. Ils décrétèrent le bannissement de l'homme blanc de la communauté à l'exception des prêtres et des médecins, comme nous l'avons dit plus haut. Nous ne voulions rien devoir à autrui. Nous ne faisons confiance qu'à nous-mêmes. Or, rares étaient les éléments indigènes qualifiés à se substituer à l'Etat-major intellectuel venu de France implacablement exclu de l'organisation structurelle du nouvel Etat. C'était une véritable gageure. Quand même, avec l'optimisme irrémédiable qui est l'un des aspects de la mentalité haïtienne, avec l'opiniâtreté et l'orgueil dont nous fîmes nos boucliers, ce fut de nous et de nous seulement que nous tirâmes l'énergie et la foi pour organiser notre Cité au milieu de l'hostilité générale. Il en est résulté des débuts pénibles et malaisés, mais au fur et à mesure que se poursuit notre expérience nationale,

nous croyons avoir le droit de considérer avec fierté le chemin parcouru du point de départ au point d'arrivée. Aujourd'hui nous pouvons offrir à la critique de nos pairs, la constitution de notre structure sociale et culturelle sur le modèle français avec nos institutions républicaines, nos aspirations et nos réalisations démocratiques, nos lois, notre organisation administrative, nos écoles, notre Université, notre production intellectuelle, artistique, artisanale et technique — tout ce qui constitue, enfin notre étiage culturel.

Evidemment, le problème de la culture quel que soit l'angle sous lequel on le considère est moins un problème de quantité que de qualité. Néanmoins si, de quelques centaines de mille unités dont fut composée notre communauté au point de vue démographique au moment de notre indépendance, nous sommes parvenus maintenant à près de quatre millions d'âmes avec une production intellectuelle de 500 volumes dans tous les domaines des sciences, des lettres et des arts, si l'Académie française a pu s'écrier à l'occasion du premier centenaire de notre indépendance, en 1904 : « Qui se serait douté que dans la République noire, déchirée de tant de discordes, agitée de tant d'orages, qui jusqu'ici a si peu connu le repos, il se trouverait tant de personnes, magistrats, professeurs, journalistes, que rien n'a pu décourager de cultiver les lettres. Ils ont des poètes en grand nombre, qui chantent les beautés de leur pays, les exploits de leurs pères à la conquête de leur liberté et les chantent en vers sonores et brillants. Ils ont des historiens, des romanciers, des orateurs dont l'anthologie nous cite de nombreux fragments qui se lisent avec beaucoup d'intérêt. Vous comprendrez que ce qui nous touche le plus, c'est de voir que ce pays qui s'est séparé de nous depuis un long siècle, garde le goût de notre littérature, qu'il lit nos auteurs et les imite, cultive notre langue... », si donc, tout cela constitue un aspect de notre culture elle révèle, cette culture, et par cette facette, l'influence fondamentale de l'empreinte française. De plus, par ce processus ascensionnel, elle exalte au plus haut point la glorieuse frondaison de la civilisation latine dans nos Amériques. Sera-ce un paradoxe de prétendre qu'elle en porte le panache avec ostentation parce que précisément, elle est d'abord le point de rencontre de deux traditions qu'elle a unifiées en un tout cohérent ? Serait-ce inopportun de rappeler le lointain témoignage de Michelet qui déjà au début du 19ème siècle appelait Haïti : « La France noire ». Y aurait-il donc des affinités de tendances, d'aspirations et d'inclinations qui rapprochent notre communauté de ces nations latines également nourries du lait de la louve romaine et parées des grâces de la méditerranée

occidentale ? Sans doute. Et voici Emmanuel Mounier, le clairvoyant animateur d'« Esprit », le philosophe étoffé d'humanisme, trop tôt disparu, qui au cours d'un voyage en Afrique Occidentale française en 1948, a dit que « l'Africain est un latin renforcé. Dans la vie, la vie publique l'intéresse avant tout, et dans la vie publique le beau parler où la tête, le cœur et la langue s'échauffent ensemble ». Image saisissante d'une mentalité qui caractérise celle des millions d'hommes dont l'Europe méridionale est l'habitat — français, espagnols, portugais, italiens — tous riverains de cette méditerranée ensoleillée où tant de voiles latines ont véhiculé le prestige d'antiques et nobles civilisations.

Ce furent ces mêmes peuples parlant des idiomes apparentés par mêmes origines linguistiques, attachés à la même conception religieuse de catholicisme romain qui, à l'apogée de leur puissance, colonisèrent une grande partie des terres tropicales d'Amérique et leur apportèrent leurs langues magnifiquement colorées par les mêmes inflexions sonores, leurs mœurs, leurs coutumes et leur foi catholique. Ce furent ces mêmes peuples que l'esprit d'aventure et la volonté de puissance amenèrent au delà des tropiques et de la ligne équatoriale au continent noir pour lui imposer la loi de la conquête.

Est-il étonnant dans ces conditions, que toutes ces démarches de l'Histoire aient abouti dans notre continent américain à une mosaïque d'individus de toute nuance dont une grande partie — celle que nous représentons à cette table ronde — porte l'empreinte de la même culture latine ? Quoique chacune de nos nations ici présentes ait acquis son indépendance, s'enorgueillisse du droit de disposer de soi selon des fins qui lui sont propres, nous n'en sommes pas moins liés tous par le destin commun de la solidarité continentale. Il en découle le devoir de mieux nous connaître afin de pouvoir mieux apprécier nos valeurs respectives en délestant au maximum les particularismes qui nous distinguent les uns des autres. Et nous savons que les meilleurs moyens d'y parvenir résident dans l'intensité accrue des échanges culturels : liaison fraternelle des Universités, visites et échanges mutuels de professeurs, bourses d'études réciproques, créations universitaires de centres d'études inter-américaines, études pratiques et intensives des langues diverses qui séparent les unités culturelles en groupements étrangers les uns aux autres et qui constituent le plus sérieux obstacle à la connaissance réciproque des ethnies inter-américaines. Or, à ce dernier point de vue, deux pays occupent les limites extrêmes de la divergence : Le Brésil et Haïti, Le Brésil, terre vaste où croissent plus de 50 millions d'hommes,

dont la langue nationale est le portugais peu parlé si ce n'est dans l'ancienne métropole, le Portugal. Et puis voici Haïti, sortie dans la zone montagneuse des Caraïbes, Haïti minuscule et surpeuplée qui porte — elle — le flambeau de la langue française. Et donc, le Brésil et Haïti particularisés par leur langue au lieu du double bloc anglo-saxon de 162 millions d'habitants de la langue anglaise et hispano-américain de 110 millions d'habitants de langue castillane. S'il est nécessaire que tous nos pays rendent la langue anglaise et la langue espagnole obligatoires dans nos écoles, nous avons le droit de réclamer la réciprocité intégrale en faveur du français et du portugais au moins dans les écoles secondaires afin que d'un bout à l'autre du Continent les quatre langues dont il s'agit soient comprises dans la généralité de nos peuples. Et de telles initiatives parties de nous, rejoindront celles que les pays d'Europe feront pour conserver intacte la gloire de la prestigieuse civilisation qu'ils apportèrent jadis au nouveau monde.

Or nous sommes depuis longtemps avertis, quant à la France, que fidèle à son apostolat séculaire d'humanisme, elle répand à pleines mains ses œuvres culturelles. Ainsi se multiplient dans tous nos pays d'Amérique les missions françaises d'enseignement, missions permanentes ou temporaires. Et voici d'abord le Canada et la province de Québec où fièrement sont édifiées selon des initiatives exclusivement canadiennes d'illustres Universités et de magnifiques écoles de toute catégorie et où fleurissent la langue, les traditions, la religion venue de la vieille France. Et puis voici la Louisiane, ancienne terre française, qui a laissé décliner ces mêmes richesses tandis que dans la nouvelle Angleterre beaucoup d'écoles, de congrégations religieuses maintiennent encore le prestige de la langue française. Mais en maintes places dans les grandes Cités telles que New-York, Chicago, Washington, l'Alliance française crée des foyers de culture française. Il en est de même d'ailleurs dans les vingt autres Républiques de notre hémisphère, que ce soient les pays de l'Amérique Centrale, ceux de l'Amérique du Sud, du Mexique à l'Uruguay et au Chili, que ce soient les pays du bassin des Caraïbes, Républiques indépendantes, colonies ou Département français, la culture française s'alimente de toutes les contributions des arts, des lettres de la science et de la technique de la France immortelle. Si les deux dernières guerres mondiales ont changé, bouleversé, renouvelé les concepts de vie partout sur la planète, si d'autres nations gigantesques par le nombre et la puissance qui jadis, prenaient le mot d'ordre culturel de la vieille Europe revendiquent maintenant le droit de glorifier leur propre culture à l'Est comme

... même Orient, si l'anglais s'est substitué par
... comme lingua franca dans les relations hu-
... par ses vertus cardinales de clarté, de préci-
... n'en est pas moins l'une des trois ou quatre
... au service des deux milliards d'hommes
... it si peuplé la planète pour exprimer au monde le Message
... de solidarité et de fraternité humaines qui est la suprême
... de tous les hommes de bonne volonté.

Tout nous paraît être la position d'Haïti et de la culture française en Amérique.

